

The English Patient: les emprunts et la politique linguistique française face aux anglicismes

Lorenzo Devilla

“Toute langue, même les plus unifiées, affirmées dans leur spécificité - comme l’est le français -, est d’une certaine manière un catalogue d’emprunts, un gigantesque dictionnaire multilingue” (Rey 2007: 1316).

La langue doit pouvoir permettre de parler des nouvelles réalités, matérielles et non matérielles (concepts, faits de civilisation, etc.). Elle doit en effet suivre l’évolution du monde, car une langue qui n’évolue pas est une langue morte. Parmi les procédés de création lexicale, Pruvost (2003: 118) distingue ceux qui relèvent d’une “matrice interne”, dont la dérivation, la composition, la siglaison et la troncation, du seul procédé de “matrice externe”: l’emprunt. Celui-ci s’inscrit ainsi dans les phénomènes de lexicogenèse permettant à la langue d’emboîter le pas aux changements de société.

Le développement des techniques modernes, souvent d’invention étrangère - songeons, par exemple, à l’émergence des nouvelles technologies -, l’accroissement des échanges matériels et humains empêchent le français comme toute autre langue de vivre en autarcie (Mitterand 1992: 67). De plus, les langues ne connaissent pas de frontières, les mots sont “voyageurs” (Treps 2003).

En même temps, l’influence des sources étrangères doit être ramenée à sa juste mesure, derrière, par ordre d’importance, les phénomènes de dérivation, composition, sigles et abréviations (Mitterand 1992: 72).

Toutefois, ces évidences sont loin d’être partagées. Du XVI^e siècle à nos jours, de Henri Estienne (1578)¹ à Etiemble (1973) nombreux sont ceux qui ont élevé leur voix contre le recours aux mots étrangers. Certains ont même agité le spectre d’une disparition de la langue française sous l’action exercée par l’italien d’abord, et par l’anglo-américain ensuite². C’est en particulier sur cette crainte de voir le français se dissoudre dans le ‘franglais’ que nous allons nous attarder dans le présent article. Le français serait-il devenu un ‘sibir atlantique’³?

Rares sont les mots-valises qui appartiennent au stock lexical d'un grand nombre de locuteurs français. Selon Galisson (1991: 77), 'franglais' doit faire partie de ceux-là. Compte tenu de la "mortalité juvénile" qui pèse sur cette forme particulière de composition, la lexicalisation de ce terme, dont Etiemble (1973: 403) se réjouit d'ailleurs, en dit long sur l'importance du phénomène qu'il représente.

Dans la perspective qui est ici la nôtre, il est intéressant de faire remarquer que Galisson range cette lexie parmi les mots porteurs d'une "charge culturelle partagée", à savoir un de ces mots qui aimantent et focalisent une certaine forme de culture. D'après lui, pour un locuteur de l'Hexagone 'franglais' évoque "le sentiment que le français est colonisé par l'anglais" (Galisson 1991: 106).

Mais ce terme mobilise aussi toute une série d'informations concernant la politique linguistique française. En effet, selon Cerquiglini (2000: 597), l'idée de la nécessité d'une action collective en faveur de la langue "[...] est sans doute l'idée politique la mieux partagée en France". Paradoxalement, même les partisans français du libéralisme économique et social y adhèrent; tous ceux qui s'y opposent, en revanche, sont perçus comme des agents de l'étranger anglo-saxon! Cerquiglini (2000: 598) voit dans cela toute la "spécificité française". Il ne manque pas de souligner que les interventions de l'Etat français en matière linguistique visent essentiellement l'anglo-américain, devenu désormais un 'obscur ennemi' de la langue française. Il met l'accent sur la période 1945-2000, qui est centrale pour cerner le phénomène qui nous occupe.

Nous nous proposons donc de faire ici un tour d'horizon des problèmes posés par les emprunts, et notamment par les emprunts à l'anglo-américain, pour essayer de comprendre la portée réelle de cette menace ainsi que les stratégies de défense adoptées par la France. Il ne s'agit pas pour autant de dépouiller systématiquement un corpus précis pour glaner des anglicismes; nous allons nous borner à puiser nos exemples dans les nombreuses études existant sur ce sujet, nous tournant, le cas échéant, vers la presse en ligne et la télévision période concernée décembre 2005-février 2006 pour chercher confirmation des tendances en cours. D'autre part, la confrontation avec les emprunts aux autres langues – une large place sera accordée au 'fritalien'⁴ – se révèlera féconde et nous aidera à dégager les principaux aspects du phénomène analysé. 'Franglais', 'fritalien' et 'italiese'⁵ témoignent de la prise en compte par la langue de cette présence linguistique étrangère. Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, le degré de perméabilité aux emprunts varie d'une langue à l'autre.

Bref détour historique

Après la bataille de Hastings, en 1066, Guillaume de Normandie devient roi d'Angleterre: dès lors le dialecte franco-norman acquiert le statut de langue officielle du royaume d'Angleterre⁶. La langue venue de France s'impose comme la langue de la cour anglaise (*Dieu et mon droit*), de sa noblesse (*Honni soit qui mal y pense*) et de son administration, reléguant l'anglo-saxon dans les usages populaires et sans prestige. C'est seulement au milieu du XIV^e siècle que l'anglais retrouve sa place d'honneur. Dans son étude très fouillée, Walter (2001) montre en effet que les envahisseurs d'aujourd'hui, ou supposés tels, ont été à leur tour envahis. Qui reconnaît aujourd'hui le *mousseron* français sous le *mushroom* anglais?

Au XVI^e siècle, en particulier, le français se tourne vers l'italien. La véhémence de l'attaque portée par Henri Estienne contre les italianismes est "le témoignage du danger qu'avait pu représenter l'italien aux yeux des puristes du XVI^e siècle" (Walter 1997: 179).

En revanche, c'est au XVIII^e siècle qu'apparaissent les premiers emprunts à l'anglais d'Angleterre (Walter 2001: 277). Très admiratifs du système parlementaire anglo-saxon, les Français ont accueilli des termes comme *minorité*, *majorité*, *opposition*, qui sont par ailleurs d'origine latine, ainsi que des calques, *droite* (de l'anglais *right*) et *gauche* (de l'anglais *left*) pour désigner les partis politiques. Un peu plus tard s'imposent les termes sportifs: *boxe*, *sprint*, *football* ou *tennis*, du français *tenez*, celui-ci étant un des nombreux cas de "prêté-rendu". De même que l'hyperonyme lui-même, *sport* étant à l'origine un emprunt à l'ancien français *desport* "amusement" (Arrivé, Gadet, Galmiche 1986: 249). D'autres domaines privilégiés sont la mode, le commerce, l'industrie et les voyages: *touriste*, *rail*, *chemin de fer*, traduction de l'anglais *railway* (Walter 2001: 279 ; 2005).

A travers ce premier contingent de mots anglais on décèle chez les Français les débuts d'une véritable "anglomanie", terme que l'on trouve pour la première fois sous la plume de d'Alembert (Walter 2001: 277).

Ces mots ont toutefois laissé peu de traces visibles puisque les prononciations se sont en grande partie régularisées: le cas de *ridingote*, de l'anglais *riding coat*, est à cet égard exemplaire. Les diphtongues de l'anglais ont disparu puisque le français n'en a plus (Gardes-Tamine 2002: 79).

Quant à l'apport de l'anglo-américain, il avait déjà commencé au XIX^e siècle (*cocktail*, *basket-ball*) mais il s'intensifiera au XX^e siècle (*cinéma*, *film*, *flash-back*, *western*) et notamment après la deuxième guerre mondiale. Toutefois, en 1963, Mitterand (1992: 68) ne relève, parmi les 1000 mots du français

élémentaire (les mots les plus fréquents en français), aucun mot anglais, à l'exception de *speaker* et *film*, quoiqu'il considère celui-ci comme "un cas discutable". On constate pourtant que l'anglais succède définitivement à l'italien à la place d'honneur des langues les plus "prêteuses" du français (Walter 1997: 18 ; Margarito 2001: 121).

Si nous regardons cette fois du côté de l'italien langue emprunteuse, nous découvrons un parallélisme avec la situation décrite plus haut. En effet, jusqu'à la première moitié du vingtième siècle la langue étrangère la plus connue et la plus influente en Italie a été le français. C'est précisément à partir de 1945 que l'anglo-américain, débarqué massivement en Europe, prend le relais (Pulcini 2002: 152)⁷.

Les emprunts récents

Nous vivons aujourd'hui dans une société de la communication. Les mass media (radio, presse écrite, publicité, chansons) semblent être le principal vecteur d'emprunts pour le français dans cette nouvelle phase. Rappelons qu'il s'agit en général de "pourvoyeurs de changements lexicaux" (Humbley 2000a: 73). Cela trouve confirmation dans le fait que la publicité et la presse ont fait l'objet de critiques sévères de la part d'Etiemble (1973). C'est dans ces domaines que la "tentation de l'emprunt", pour reprendre l'expression de Depecker (cité par Vittoz 2001: 184), est la plus forte. Si pour la première vague de mots en provenance d'Angleterre Orr a pu affirmer que l'anglais "ça fait sportif", quant à l'anglo-américain nous pouvons constater, avec Vittoz (2001: 182), que "ça fait médiatique".

Toujours selon Vittoz, l'expression "néologie par emprunt", employée par Guilbert (1975: 89) pour souligner la prédominance du vocabulaire étranger dans un secteur particulier du lexique, résume bien le phénomène en question. Une spécialiste de la langue de la publicité comme Grunig⁸ a du reste déploré récemment cette tendance aux mélanges incontrôlés entre français et anglais. On en trouve un exemple dans *Schweppes le 'drink' des gens raffinés*. L'idiome étranger pénètre, selon elle, toujours plus avant "au point que l'on ne sait plus de quelle langue il s'agit, s'il s'agit encore d'une langue : *c'est plus fun quand c'est Hut*" (Grunig 2000: 217). Elle rejoint ainsi les positions d'Etiemble, quoique d'une façon moins caricaturale.

Mais comment explique-t-on cet engouement pour les emprunts à l'anglo-américain? La publicité exploite à merveille les connotations valorisantes liées à ces emprunts; elle mobilise les valeurs positives que ces

mots véhiculent: “Les termes anglo-américains sont auréolés du prestige de la modernité américaine dans la vie quotidienne (*hit-parade, hamburger, Hi-Fi, job, blue-jean*) ; dans le sport et les loisirs (*karting, bowling*), dans la pègre (*hold-up, kidnapping*)” (Guilbert 1975: 95). Ainsi ‘avec l’anglais je positive!’ pourrait-on dire en détournant le slogan d’une publicité connue. Rappelons du reste que, d’un point de vue sociolinguistique, “c’est le prestige de l’Italie au XVI siècle, des U.S.A au XX siècle qui explique la prépondérance quantitative des emprunts à l’italien et à l’anglais” (Arrivé, Gadet, Galmiche 1986: 251). La différence de statut axiologique entre les langues participe donc du phénomène de l’emprunt.

Quant à la presse écrite, elle regorge d’anglicismes, ce qui en fait un terrain d’observation privilégié pour les chercheurs s’intéressant à ce phénomène, en même temps qu’une cible facile pour les puristes, dont elle doit essuyer les critiques: “La presse toute entière sabire avec délectation : elle a honte de parler français” (Etiemble cité par Hausmann 2000: 199). Pour une liste très détaillée d’anglicismes de la presse nous renvoyons à l’article d’Hausmann (2000: 201-202).

Nous allons toutefois nous attarder sur un certain nombre d’entre eux. Ce sont d’abord les “emprunts connotatifs” qui retiennent notre attention. Selon la définition qu’en donne Guilbert (1975: 91), “ils résultent d’une certaine adaptation à la conception de la société et au mode de vie en honneur en Amérique [...]”. Le cinéma, en particulier, mais aussi la presse, la littérature et les contacts touristiques jouent un rôle majeur dans la diffusion de ces “mots de civilisation”. Par leur entremise, l’anglo-américain exerce une pression économique et culturelle sur la société française.

Nous trouvons *cool*, très diffusé dans la “langue des jeunes”, *babas cool*, qui renvoie au style de vie du mouvement hippie (anglicisme adapté!) des années 70; *shopping* qui possède, par rapport à son équivalent français *lèche-vitrine*, le trait sémique de l’achat. Mais aussi *food*, qui n’est cependant répertorié dans le *Petit Robert* (2006) que dans la composition *fast food*. Les “Recommandations officielles” des Commissions ministérielles de terminologie (désormais CMT) préconisent le remplacement par “restauration rapide”. Nous constatons pourtant que lorsqu’il s’agit d’évoquer les conséquences désastreuses de ce type d’alimentation on a plutôt recours à l’emprunt, qui cristallise ces valeurs négatives: cela a été le cas lors de l’émission “Le Magazine de la santé” (France 5, 8 février 2006), où l’on se posait la question de savoir combien de fois les enfants peuvent manger au fast-food sans que cela nuise à leur santé. Ces mêmes craintes sont exprimées dans un journal italien de la même période: “Tra fast food e

happy hour la fotografia dei giovani a tavola” (article de Tullia Fabiani, Repubblica.it, 17 février 2006).

D’autre part, tout cela est résumé par la composition à caractère ludique *néfaste food*, où le segment phonique [fast] assimile les adjectifs anglais *fast*, “rapide”, et français *liste*, “bon, favorable”, “et le néologisme exprime d’une manière concentrée la condamnation de la restauration rapide, intrinsèquement mauvaise” (Pruvost 2003: 93). D’un côté la *malbouffe* (néologisme par composition avec soudure des deux lexèmes) du fast-food; de l’autre la *bonne bouffe* de la tradition culinaire française. Le domaine gastronomique étant l’un des plus culturels, il est normal qu’il oppose une résistance face à l’envahisseur anglo-américain. Aussitôt accueilli dans la langue, le mot étranger se voit ici chargé de connotations péjoratives.

La lexie composée *week-end*, en revanche, ne remplace aucun mot français et n’a pas de véritable synonyme. Elle s’est introduite dans la langue et dans les moeurs au tout début du XX siècle avec la semaine anglaise comportant un repos hebdomadaire incluant la journée du dimanche et tout ou partie du samedi. Ce terme est encore aujourd’hui la cible des puristes (Pruvost 2003: 84 et 117). Toujours est-il que la traduction québécoise *fin de semaine* n’a pas réussi à le supplanter, peut-être car il est “plus évocateur des loisirs modernes” (Guilbert 1975: 95).

Parmi les motivations qui poussent à l’emprunt, la loi du moindre effort et la capacité synthétique du mot étranger sont dominantes. En puisant toujours dans la liste d’Hausmann, nous trouvons *hold-up*, que Guilbert (1975) range parmi les mots de civilisation. Tout en reconnaissant une suite phonique réductible à l’anglais, mais incapable de saisir le rapport entre le verbe et la préposition, le locuteur français attache globalement à ce mot la signification “vol à main armée rapide et audacieux” (Guilbert 1975: 92). *Flash*, quant à lui, devient “irremplaçable en raison de sa valeur phonologique percutante” (Guilbert: 1975: 93). Le dérivé *flasher* atteste de son acclimatation en français.

Les Nouvelles technologies

Quemada (cité par Candel 2000: 356) fait remarquer que les emprunts nouveaux figurant dans les dictionnaires généraux après 1950 relèvent en général des langues de spécialité. Il s’agit d’emprunts “dénotatifs”, pour reprendre la terminologie de Guilbert (1975: 91): “les désignations de produits, de concepts qui ont été créés dans un pays étranger”. Par

conséquent, la politique d'aménagement linguistique mise en oeuvre par les différents gouvernements ces dernières décennies se penche résolument sur ce domaine du vocabulaire, le but étant de réaffirmer la primauté de la France comme nation industrialisée et puissance économique (Rossi 2002: 163).

Parmi les nouveautés lexicales de la technique, les termes de l'informatique sont légion, en particulier à partir de la deuxième moitié des années 60. L'Internet occupera, en revanche, une place prépondérante à partir des années 90. Aussi, les efforts des CMT se concentreront-ils plus particulièrement dans cette direction.

En ce qui nous concerne, le domaine de l'informatique est intéressant à double titre: d'une part, il s'agit désormais d'un vocabulaire technique en voie de vulgarisation; d'autre part, c'est dans ce domaine que l'on dénombre la plupart des succès obtenus par les CMT (Humbley 2000a: 90). Le cas le plus connu reste la création du mot *ordirateur*, destiné à remplacer l'anglicisme *computer*. Elle remonte à 1955 et est l'oeuvre d'un linguiste, Jacques Perret, alors professeur de langue et littérature classique à la Sorbonne (Otman 2000: 372). Mais pourquoi s'en prendre à un terme qui est en réalité d'origine française? Il s'agit en effet d'un des nombreux cas d'"aller et retour" puisqu'il vient du verbe de l'ancien français "computer" ("calculer"), issu du latin *computare* (Walter 2001: 280).

Toujours dans cette direction, il y a bien sûr *logiciel*, qui substitue *software* et que l'on doit à Philippe Renard, Président de la CMT de l'informatique en 1971. Dans cette même période, la recherche d'équivalents français aboutit aussi à *fichier* à la place de *file*. Ce n'est pourtant qu'en 1973 que l'Académie française, l'institution qui doit trancher sur les propositions des CMT, donne son accord pour *logiciel*. Rappelons au passage qu'en italien, au contraire, le terme anglo-américain s'est bien acclimaté au point de donner lieu au dérivé *softwarista* (cf. De Mauro 2000). Mais il est diffusé aussi en Belgique, même dans les situations formelles (Humbley 2002: 112), ce qui montre que la situation dans la francophonie est loin d'être homogène en ce qui concerne les anglicismes.

Une autre réussite remarquable des interventions sur la langue est sans aucun doute *baladeur* pour *walkman*. Ce titre concernant un nouveau portable aux multiples fonctions semble y faire allusion: "Sony réinvente le Walkman": "Baladeur ou téléphone? Les deux! Et même plus..." (Le Figaro.fr 20-10-05, rubrique "Multimédia").

La deuxième (1979-1990) et la troisième (1990-1993) CMT fournissent presque tous les autres termes de l'informatique actuellement utilisés, entre

autres: *donnée* (= *data*), *disquette* (= *floppy disk*), le calque *souris* (= *mouse*), *serveur*, adaptation morphologique du suffixe anglo-américain -*er*- de *server*, mais aussi un véritable néologisme: *puce* (= *chip*). Un exemple d'intégration graphique est fourni par *bug* écrit *bogue* (*Journal Officiel* 16 mars 1999), qui sert de base dérivationnelle pour *déboguer* (anglais *to debug*) et *débogueur*.

Quant à la terminologie de l'Internet, en vue de suppléer le recours à *Web* (*World Wide Web*), c'est le syntagme *toile d'araignée mondiale* qui a été officiellement présenté (*Vocabulaire de l'Internet*, J.O du 16-03-99). L'équivalent *toile d'araignée* a été ensuite opportunément proposé ainsi que *toile* et le sigle T.A.M. Candel (2000: 363) se réjouit de cet effort pour faire court, dont l'enjeu est du reste stratégique: on tient compte du principe économique qui préside au destin des formations lexicales. La *Toile* (cf. Le Figaro.fr 15-02-06) est cependant concurrencée par le *Net* (diminutif de *network* ou *Internet*). Ces deux termes ont été employés comme synonymes dans un même reportage sur la vente de produits en ligne (*Journal télévisé* de 13 heures, France 2, 17-01-06). Le *Web* n'a pas disparu pour autant (cf. Le Figaro.fr 28-12-05, rubrique "Multimédia").

Dans *Vocabulaire de l'Internet* (J.O du 16-03-99), la liste des termes 'remplaçants' continue avec *causette* (registre familier) pour *chat*, *pare-feu* pour *firewall*, *provider*, lui, est supplanté par la synapsie¹⁰ *fournisseur d'accès*, d'où découle, plus récemment, le sigle FAI (*fournisseur d'accès internet*). L'abondance des sigles est l'un des traits caractéristiques de notre époque technocratique et technologique (Bernet 2000: 187). On comprend donc les difficultés de l'expression *disque numérique polyvalent* (J.O 16-03-99) à s'imposer face à la siglaison "analytique" *DVD* [devede].

Un certain nombre de "recommandations officielles" adoptées par la France viennent en réalité de l'Office de la langue française au Québec. Cette résistance québécoise est d'ailleurs vue comme un modèle par les Français¹¹. C'est le cas de *foûineur* pour *hacker* et *frimousse* pour *emotion* (J.O 16-03-99). Mais surtout de *courriel*, télescopage de *courrier* et *électronique*. L'Académie française préfère ce joli mot-valise à *e-mail* (*courrier électronique* en est la traduction libre) et surtout à *mél*, dont elle limite l'emploi à l'indication des adresses électroniques, sur le modèle de *tél.* pour les numéros de téléphone. Le fait que, malgré cette prescription, l'ancien Ministre de l'Éducation Nationale, Giles de Robien, a employé ce terme à la télé (chez Marc Olivier Faugel, dans l'émission *On ne peut pas plaire à tout le monde*, France 3, 22-01-06) est révélateur des difficultés que rencontrent les institutions linguistiques à s'imposer face à l'usage.

Rossi (2002: 167) souligne à juste titre les limites du français de l'informatique sur la Toile. Un jeune internaute n'aura aucune difficulté à faire l'économie de tous ces termes en dépit des efforts qu'ils ont coûté aux experts en terminologie. Il en est ainsi notamment dans les formes de communication les moins surveillées: les *chats*. D'ailleurs, l'équivalent familier retenu par le *Journal Officiel*, "causette" - les québécois utilisent, pour leur part, le mot-valise "clavardage" (clavier + bavardage) -, n'est jamais employé par les 'surfeurs'. La liberté qui caractérise ces moyens de communication ne fait pas bon ménage avec les contraintes terminologiques. C'est pourquoi, selon un mouvement à rebours, *software* l'emporte sur *logiciel*, *mé* et *courriel* sont oubliés face à *e-mail*, *download* recourt plus fréquemment que son équivalent *téléchargement*.

Comme on peut le constater, la politique linguistique de recherche terminologique est particulièrement active dans le domaine des nouvelles technologies. Cependant, les commissions de terminologie ont du mal à suivre face à la rapidité des innovations.

Ainsi, les journaux tels que *Le Monde* ou *Libération* n'hésitent pas à adjoindre au terme anglo-saxon une traduction plus ou moins officielle et, de préférence, littérale. C'est le cas pour *peer-to-peer* (ou "poste à poste" (*Le Monde* 20-06-01), "peer to peer (échange de fichiers entre internautes)" (*Le Monde* 20-06-01) et encore "pair à pair (peer-to-peer)" (*Le Monde* 27-06-01) (cf. Sini 2002: 182). Celle-ci semble s'être imposée: "pair à pair (peer to peer)" (*Le Monde.fr* 08-12-05). En italien, en revanche, le fléau des maisons de disques et des producteurs de cinéma s'appelle *file sharing* (voir "Dagli Usa arriva Lionshare è il Napster dell'Università", *Repubblica.it* 27-09-05).

Heurs et malheurs de la politique linguistique française

La voie vers la substitution des anglicismes est pourtant semée d'embûches et, à côté des succès, nombreux sont les échecs, dont, entre autres, *doc* en face de *CD-ROM*, *buteur* pour *bulldozer*, *balle au pied* pour *football*, intégré et abrégé en *foot*, *balle au panier* pour *basket-ball*, qui devient *basket* avec ellipse du deuxième élément de la composition. Plus récemment, dans le domaine de l'économie, *start up* l'emporte sur *jeune pousse*, *marketing* n'est guère inquiété par *mercatique*, ni *brainstorming* par *remue-méninges*, créé celui-ci par analogie parodique avec *remue-ménage*. Selon Gadet (1999: 620), ce jeu de mots serait pourtant une réussite. Force est de constater que le sort de ces équivalents français est décidé d'entrée de jeu: "Créés trop tard

alors que l'usage du terme anglais était déjà largement répandu, ils sont aussi trop longs par rapport aux termes anglais toujours brefs"¹². L'exemple de *Thermobrossage* pour *brushing* est très parlant à cet égard.

Selon Bescherel (cité par Humbley 2000b: 328), les termes officiels qui ont le plus de chances de s'implanter sont ceux qui conservent une parenté morphologique avec le terme étranger. Le suffixe anglo-américain – *er* connaît une forme française – *eur*, et la prononciation de *er* [er] glisse à [œr]. Par exemple, *conteneur* pour *container* et *scanneur* pour *scanner*. Rappelons qu'il existe aussi *numériseur*. La lexicalisation de termes avec cette finale est accélérée par leur aptitude à la dérivation (- *eurisation*, - *euriser*) (Candel 2000: 357). Toujours d'après Bescherel, cette facilité d'adaptation concerne les mots ou expressions qui favorisent la compréhension (*bilan de santé* pour *check-up*), et ceux qui permettent d'éviter des mots dont la prononciation peut poser des problèmes (*ingénierie* pour *engineering*). Candel (2000: 364) insiste elle aussi sur la proximité phonétique entre le terme français et le terme source comme la clé du succès de certains termes. Dans le cadre de la liste de l'informatique du *J.O* du 10-10-99, c'est le cas pour *bloc* qui remplace *block* et *diquer* pour *to dick*.

Sur les raisons souvent évoquées pour expliquer les échecs se penche Humbley (2000b: 330). Tout d'abord, il rappelle le statut sémantique de l'emprunt: celui-ci est monosémique donc plus apte à fonctionner comme terme. Par exemple: *handling* plutôt que *service* (*d'escala aérienne*); *packing* plutôt que *garniture*, *taxi way* plutôt que *piste* (*de roulage*). D'autre part, les équivalents français sont soit plus longs que les termes anglais soit moins précis lorsqu'ils sont tronqués.

Faut-il prendre la menace au sérieux?

Au cours de nos analyses, nous nous sommes intéressé presque exclusivement au lexique. C'est du reste dans ce secteur que l'emprunt est le plus diffusé. On peut cependant repérer des phénomènes d'emprunt dans d'autres domaines (Arrivé, Gadet, Galmiche 1986: 245). C'est pourquoi une distinction doit être faite entre grammaire et prononciation d'une part, vocabulaire de l'autre (Gadet 1999: 642). Voyons à présent quelle est l'incidence de l'anglo-américain sur les structures phonétique et grammaticale du français.

Pour la prononciation, compte tenu de la diffusion de l'anglais grâce à l'école, Guilbert (1975: 96) exclut que l'on puisse avoir aujourd'hui des

francisations complètes comme celles qui ont fait, par exemple, de *packet-boat*, *paquebot*, de *overloop*, *varlope* chez les pêcheurs de Boulogne et de Dunkerque. Il s'agit souvent, dans ce cas, de déformations d'origine orale et populaire (Colin 2003: 412). Mises à part l'hésitation pour l'initiale *ch*, tantôt prononcée à l'anglaise tantôt à la française, et la normalisation graphique de *starlet* (écrit *starlette*), provoquée par le maintien de la prononciation anglaise (Guilbert 1975: 97), tous les observateurs reconnaissent que le seul phénomène phonétique de taille est l'apparition en français de la nasale laryngée [ŋ], spécifique du système phonologique anglo-américain (Guilbert 1975: 96; Gadet 1999: 642). Candel (2000: 357) souligne qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'un emprunt isolé mais d'une modification du système même de la langue, avec intégration du phonème [ŋ] et du graphème *ng*.

Toutefois, il faut avoir à l'esprit que beaucoup de mots formés avec le suffixe *ing* sont des pseudo-anglicismes, à savoir des formations françaises, incompréhensibles pour un Anglo-Saxon: emprunt avec ellipse dans *camping* (*camping area*) et *parking* (*parking station*), avec dérivation dans *dancing* (*dance hall*). Si ces substantifs déverbaux liés aux places sont des emprunts directs, *footing* en revanche, a été créé, et relève de l'extention sémantique, s'agissant d'un anglicisme utilisé avec un signifié qui n'est pas attesté en anglais (au sens de *jogging*) (Humbley 2002: 122). Ces mots ont réussi à s'imposer dans l'usage: *parking* malgré la proposition de *parc* ou *parcage*; *pressing* maintenu contre *pressage*; *camping* contre *campement* et *campisme*. Au contraire, le suffixe *age* est productif dans *listage* pour *listing*.

En ce qui concerne la grammaire, la morphologie, qui est très résistante, n'est pas touchée. De plus, l'emprunt, "c'est le moins morphologique des modes de formation" (Gardes-Tamine 2002: 79) car il consiste à utiliser dans une langue un mot pris à une autre. De ce point de vue, on l'a comparé à l'onomatopée, quoique celle-ci soit beaucoup moins productive. Avec elle, l'emprunt partage la caractéristique de faire apparaître des unités nouvelles sans recourir à des éléments lexicaux préexistants dans la langue, se distinguant par là des autres procédés de formation des mots tels que la dérivation ou la composition (cf. Arrivé, Gadet, Galmiche 1986: 245). La néologie de l'emprunt, écrit Guilbert (1975: 92), "consiste donc non dans la création du signe mais dans son adoption".

Si la grammaire et la morphologie sont marginalement affectées par les emprunts, qu'en est-il de la syntaxe? Selon Gadet (1999: 643), "presque tous les tours incriminés comme anglicismes sont d'origine ancienne". Les rares exemples relèvent de la langue des jeunes (*c'est destroy*, ou le verlan *j'ai pécho*). Il faudrait toutefois nuancer davantage. Par exemple, est attribuable à

l'influence de l'anglais l'emploi adverbial de l'adjectif (*mangez facile, voyagez économique*) ou du nom propre (*roulez Peugeot, volez Air France*) (Arrivé, Gadet, Galmiche 1986: 245-246), procédé très exploité par la publicité.

Du point de vue syntaxique, le système français de la détermination comporte l'ordre déterminé déterminant, la tendance normale et prédominante étant de placer l'adjectif déterminant après le nom déterminé : *centre commercial, maladie infantile*. Comme le rappelle Gulbert (1975: 99), dont l'approche est générativiste, "cette modalité syntaxique appartient à la structure profonde de la langue, telle qu'elle est établie en roman, après l'élimination des désinences de cas auxquelles se sont substituées des relations d'ordre syntaxique entre les termes". Dans la composition, procédé plus diffusé dans les langues germaniques qu'il ne l'est dans les langues romanes, l'ordre déterminé déterminant est respecté. C'est le cas dans le "calque décroisé" (Pruvost 2003: 105) *gratte-à-dé*, qui rend les deux composants de *skyscraper*, mais avec une structure syntaxique typiquement française (Humbley 2002: 118). Ou encore dans *station-service*, de l'anglais *service station*.

Un phénomène syntaxique que l'on a tendance à étiqueter comme anglicisme (c'est le cas d'Étiemble et de Grevisse) est l'antéposition de l'adjectif épithète, qui caractérise le style littéraire et journalistique. L'imitation de l'anglais serait, selon certains, l'une des explications de l'usage de cette tournure (Arrivé, Gadet, Galmiche 1986: 246). Par exemple, l'antéposition toujours plus fréquente de l'adjectif *actuel* est "une copie de la syntaxe anglaise" (Colin 2003: 413). Hausmann (2000: 204), pour sa part, considère que les journalistes obéissent simplement à la règle de base formulée en ces termes par Weinrich: "Plus un adjectif est important pour le sens d'un texte, plus il est probable de le rencontrer en postposition". Et il conclut: "Antéposer l'adjectif, c'est donc l'éloigner d'une place qui lui conférerait un poids informationnel qu'il n'a pas, tout en le dotant d'un lustre littéraire qui ne se refuse pas".

Ce qui ressort du tableau que nous venons de brosser, c'est le fait que l'emprunt, en définitive, n'entame pas les structures profondes de la langue française: "On emprunte, on abandonne, sans jamais que soient atteintes les structures de base de la langue" (Chaurand 1999: 734). Cette idée semble faire l'unanimité parmi les linguistes. L'un des plus fermes défenseurs de la langue française, Hagège (1985: 282-283), y adhère: "les structures syntaxiques sont plus résistantes, dans les phénomènes d'interférences et d'emprunt à une langue étrangère, que le lexique". Il y a néanmoins des processus à l'oeuvre. Picone (cité par Pruvost 2003: 105), par exemple, croit

décéler une impulsion synthétique en français sous l'influence de l'anglo-américain: on dit, par exemple, *turbo-profet turbo-cadre*

Pour revenir au lexique, il existe une forme plus subtile d'emprunt: l'emprunt sémantique. Le cas le plus connu est celui de *réaliser* pour "comprendre", "se rendre compte", par influence de *to realize*, ou *opportunité* qui concurrence "occasion" sous l'influence de *opportunity*. Dans le domaine de la défense, l'adjectif *conventionnel*, de l'anglo-américain *conventional*, a pris le sens de "non nucléaire" (*armes non conventionnelles*). Et encore *négoier un virage* (anglais *to negotiate a curve*). Plus récemment (1992), *exonérer* au sens élargi de "dispenser" (et pas seulement d'une taxe, d'une charge, d'un impôt) (Colin 2003: 409).

Dans la langue familière, il arrive aussi que la phraséologie se renouvelle par des emprunts et par des calques. Les expressions suivantes, bien attestées au cours de la dernière décennie, illustrent l'influence de l'anglais et de l'anglo-américain sur le français contemporain : *La cerise sur le gâteau* (*cherry on the sundae*) ("le fin du fin, ce qui parachève quelque chose"); *La patate chaude* (*refiler, repasser, se débarrasser de*) (*hot potato*) : ("un problème très délicat, qui risque d'avoir des conséquences fâcheuses, surtout dans le domaine politique et social").

La télévision y est évidemment pour beaucoup dans cela: qui ne connaît pas la formule *Objection, Votre Honneur*, de l'américain *objection your Honour*, rendue célèbre par la série Perry Mason? Bernet (2000: 191) rappelle la fonction de relais remplie par la presse écrite, qui puise ces expressions dans les publications ou dépêches d'agences anglo-saxonnes. Nous avons d'ailleurs déjà souligné le rôle fondamental des médias dans la diffusion des faits lexicaux. Cependant, selon Bernet, il est fort probable que la plupart de ces expressions ne feront qu'un passage éphémère dans la langue française.

Cette hypothèse peut être avancée à propos des emprunts directs aussi. Entre apparition et installation, entre passage et permanence se dessine en effet leur destin. Rappelons que dans le parcours qui conduit à l'adoption d'un mot étranger, on distingue d'abord une première situation où le terme étranger est introduit dans le corps d'une phrase française en référence à un signifié propre à la langue étrangère. On peut le qualifier de 'xénisme', puisqu'il demeure effectivement étranger. Deroy, lui, parle de 'pérégrinismes' (cité par Guilbert 1975: 92-93), filant ainsi la métaphore du voyage que nous avons évoquée au début de notre exposé. La présence de ce mot étranger dans un texte est soulignée par des marques métalinguistiques de citation: l'italique ou les guillemets.

Ensuite, “un terme d’origine étrangère cesse d’être néologique à partir du moment où il est entré dans le système linguistique de la langue d’accueil, c’est-à-dire quand, précisément, il cesse d’être perçu comme terme étranger” (Guilbert 1975: 95). Certains emprunts continuent néanmoins à paraître étrangers: c’est le cas, par exemple, de *breakfast* et *slang* (Colin 2003: 410). Parfois caractérisé morphologiquement par une “identité totale” (*sandwich, staff, team*), l’emprunt fait le plus souvent l’objet d’un aménagement orthographique, d’une “francisation graphique partielle”. Il y a là une des “tendances profondes de la langue emprunteuse” (Colin 2003: 411).

A présent, puisque les structures profondes du français ne sont pas en danger, la question se pose de savoir qu’est-ce qu’il en est du lexique, domaine très friand d’emprunts. De ce point de vue, deux tendances s’affrontent: les puristes¹³ d’un côté; la plupart des linguistes de l’autre. Le fait que, comme le rappelle Gadet (1999), seulement deux linguistes, Emile Littré et Gaston Paris, aient siégé à l’Académie française, symbole du protectionnisme linguistique, explique en partie cette dichotomie.

Déjà en 1963, Mitterand (1992) ne recense qu’un pourcentage maximal de 3-4% d’anglicismes dans le *Petit Larousse*, dictionnaire qui fait par ailleurs une large place aux mots techniques et qui ne peut pas être accusé de “chauvinisme linguistique” (*Ibid*: 68). Aujourd’hui, contrairement aux idées reçues, ce pourcentage descend à 2,5% de “fréquence dans l’inventaire”, à savoir dans la nomenclature des dictionnaires. Quant à la “fréquence en discours”, elle n’est qu’à 1% (Pruvost 2003: 116). Dans la presse écrite, cible préférée des puristes, cette présence se réduit ultérieurement: 0,6% des mots du quotidien *Le Monde* (*ibid*).

La position des linguistes

Cette cascade de chiffres permet de mettre en évidence la position commune des linguistes, qui consiste à minimiser la menace venant d’Outre-Manche et d’Outre-Atlantique en s’appuyant sur le dépouillement d’un nombre considérable de corpus. Humbley (2000: 90) reproche du reste aux publications polémiques (dont *Le Français et les siècles*) d’un défenseur de la langue française comme Hagège de relever de l’essai plutôt que de l’étude sur le fond.

Parmi les linguistes, des distinguos s’imposent néanmoins quant au jugement de la politique linguistique française. D’un point de vue sociolinguistique, l’intervention en matière de langue est considérée

inefficace: Gadet (1999: 639) reprend ainsi Bourdieu pour qui “les ‘mœurs linguistiques’ ne se laissent pas modifier par décrets comme le croient souvent les partisans d’une politique volontariste de ‘défense de la langue française’”.

Chaurand (1999: 738) et Humbley (2000: 330) mettent en avant, de leur côté, l’utilité de cette politique. Grâce à elle le français est moins atteint que les autres langues, son taux d’anglicisation étant inférieur, entre autres, à celui de l’allemand et de l’italien. Les résultats des interventions des CMT sont évidents lorsque l’on compare la terminologie de l’informatique des années 70, qui est très anglicisée, avec celle des années 90. En effet, même si la loi Toubon (1994) fait référence à des “termes étrangers”, un observateur averti comme Calvet (1996: 110) fait remarquer que les exemples apparaissant dans le *Dictionnaire des termes officiels de la langue française* remplacent tous des mots anglais.

S’agit-il de légitime défense ou de chauvinisme linguistique? Question épineuse s’il en est, comme nous montre l’actualité récente: une multinationale opérant en France a été condamnée à une amende - loi Bas-Lauriol (1975) et loi Toubon obligent! - pour avoir diffusé des documents en anglais parmi ses employés. Les réactions à cette nouvelle (datant du 05-03-06) qu’on peut lire sur un site internet italien¹⁴, qui plus est truffées de stéréotypes sur les Français, en disent long sur l’image de soi que la France véhicule à travers sa politique linguistique.

D’ailleurs, d’aucuns n’ont pas manqué de mettre l’accent sur la liberté qui caractérise d’autres langues, dont l’italien (Vittoz 2001; Pulcini 2002), par rapport au français. En effet, en Italie la plupart des linguistes préfèrent décrire plutôt que prescrire. C’est pour cette raison que l’italien a été défini une “langue démocratique”, très ouverte aux emprunts néologiques venant des autres langues: les anglicismes constituent 1,4% du lexique mais 30% des termes des affaires et commerciaux (Pulcini 2002: 153).

Il faut tout de suite préciser que si Chaurand prône une intervention en matière linguistique, c’est surtout contre les abus. Gadet (1999: 643), elle, rejoint les critiques de l’invasion de l’anglais sur un point: la dénonciation du snobisme qui consiste à dénommer des activités professionnelles par des mots anglais alors qu’un terme français existe, laissant entendre que compétence et efficacité sont anglo-saxonnes: *concert live* (direct), *news* (hebdo), *casting* (distribution), sans parler de l’informatique.

Après avoir ramené la présence anglo-américaine en français à ses justes proportions – la menace serait donc “fantasmagorique” (Gadet 1999: 643) –, tous les observateurs soulignent la nécessité de l’emprunt: “un phénomène

normal et universel” (Cerquiglini 2000: 598). Ils le considèrent comme un signe de vitalité de la langue française et non pas comme un indice de son affaiblissement. D’ailleurs, la langue française ne peut pas se replier sur elle-même. Le rejet systématique de l’emprunt la menerait à un isolement stérile (Colin 2003: 415).

Walter (1988) conclut justement son essai en soulignant que le français est “en mouvement” et “sur la bonne voie”, reconnaissant notamment les mérites des emprunts. L’ouverture reste, nous paraît-il, une démarche obligée. Et cela à la lumière de ce qui s’est passé pour l’anglais. En effet, paradoxalement, la latinisation de son vocabulaire – grâce notamment au français – constitue une des clés du succès de cette langue: “l’anglais était déjà porteur dans son propre lexique de toute une tradition latine que les autres pays occidentaux n’ont eu aucun mal à adopter” (Walter 2001: 325). D’autre part, l’anglais a toujours montré une capacité d’adaptation extraordinaire. Il a toujours emprunté aux autres langues: massivement au français, mais aussi à l’italien, l’espagnol, le portugais et l’allemand. Plusieurs mots français ‘font bien’ en anglais: *déjà vu*, *joie de vivre*, *à propos*. Au contraire, les mots anglais ‘fâchent’ en français!

Conclusion

L’ennemi d’aujourd’hui deviendra-t-il l’ami de demain? C’est ce qui est arrivé avec l’italien: *vol nolisé* proposé par les québécois, l’emporte sur *vol d’arteur* pour remplacer *charter*. On a substitué ainsi un emprunt à l’anglais par un emprunt à l’italien, “l’épouventail d’autrefois est devenu un remède” (Walter 1997: 181).

Toutefois, cela semble impossible avec l’anglais, du moins si la France continue à confondre prestige de la langue et prestige international du pays. Dans *Le Français et les siècles* (1987), Hagège établit en effet un lien entre événements politiques et vagues défensives. L’ingérence dans les questions linguistiques est directement proportionnelle au déclin de l’influence française dans le monde, prophétisé par Hume au XVIII^e siècle, mais commencé à la fin de la Première guerre mondiale, lorsque Clemenceau accepte la rédaction du traité de Versailles en deux langues: français et anglais (Gadet 1999: 642; Walter 2001: 297). Selon Hagège (*L’Express* 02-11-2000), c’est donc sur le plan économique que la France et l’Europe doivent d’abord contraster la domination américaine. Il souligne que “la vraie réponse à la question linguistique est économique”.

En revanche, nous pensons, avec Gadet (1999), que la bataille est ailleurs. Les atouts du français résident en ceci qu'il peut jouer un rôle fédérateur des nombreuses instances s'opposant au monolinguisme anglo-américain ambiant. En tout cas, la réglementation ne pourra jamais tout contrôler face à l'usage. Les locuteurs auront, en définitive, le dernier mot...étranger! *The last but not the least...*

Notes

- ¹ *Dialogues du nouveau langage français italianisé et autrement desguizé*
- ² Voir Hagège C., 1992, *Le soufflé de la langue*, Odile Jakob, Paris.
- ³ C'est ainsi que Etiemble (1973) définit le 'franglais'.
- ⁴ Mot-valise forgé par Marcella Deslex sur le modèle de 'franglais'. Le télescopage concerne cette fois les lexèmes "français" et "italien" (Deslex 1989).
- ⁵ Mélange d'italien et d'anglais. Ce terme est enregistré dans De Mauro (2000). La première attestation remonte à 1966. Rappelons au passage que "franglais", pour sa part, fait son apparition en 1959 et se répand à la suite d'Etiemble à partir de 1964 (*Le Petit Robert* 2006).
- ⁶ Marchello-Nizia, C., 2003, "Le Français dans l'histoire", in *Le Grand livre de la langue française*, sous la direction de Yaguello M., Seuil, Paris: 11-90; 33.
- ⁷ Paolo Zolli, lui, élargit cette domination jusqu'au début des années 60: "Nonostante l'offensiva dell'inglese, che si fa sentire già in età fascista e ancora più accentuatamente in questo dopoguerra, fino all'inizio degli anni Sessanta il francese fu la lingua più conosciuta in Italia" (cité par Ansalone 1999: 109).
- ⁸ Elle est l'auteure, notamment, de Grunig, B. N., 1990, *Les Mots de la publicité* CNRS Editions, Paris.
- ⁹ Sur les emprunts connotatifs voir aussi Colin (2003: 409).
- ¹⁰ Rappelons que par synapsie Benveniste entend une forme de composition caractérisée par la présence de deux lexèmes reliés par des joncteurs, en l'occurrence "de" (1974, *Problèmes de linguistique générale*, 2, Gallimard, Paris: 172). Il s'agit donc ici d'une synapsie du type N+de+N.
- ¹¹ Il en est ainsi pour l'ex Ministre de l'Education Nationale, Claude Allègre, dans son "Ephéméride" consacrée à la langue française (*L'Express* 01-02-01) (cité par Pruvost 2003: 27).
- ¹² Flouzat Osmont d'Amilly, E., Pelé, M., 2000, "La langue de l'économie", in *Histoire de la langue française 1945-2000*, sous la direction de Cerquiglini B., Antoine G., CNRS Editions, Paris: 491-500; 497.
- ¹³ "En France même, le prétendu danger n'apparaît qu'aux yeux d'un certain purisme, qui s'est exercé autant sur les emprunts que sur les formes populaires, et qui continue la plupart du temps à être actif, sous des formes plus ou moins constantes" (Gadet, F., 1995, "Le français en partage. L'intérêt de la francophonie pour l'étude du français", in *LINX*, Université Paris X-Nanterre, 33: 7-14; 10). Une émission de télé récente a été consacrée à cette question: "La langue française est-elle menacée?" (*L'Arène de France*, mercredi 6 juin 2007). Ce qui témoigne de l'actualité de ce débat. Des écrivains, des linguistes, dont Hagège, le lexicographe Alain Rey, y ont participé.
- ¹⁴ www.libero.it/bl2847.phtml (consulté le 12-03-06).

Bibliographie

- Ansalone, M. R., 1999, "De la présence de mots français en italien: étude lexicologique et vérification dans les textes de l'actualité", in *Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli. Sezione Romanza*, 41-1: 93-111;
- Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche, M., 1986, *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris;
- Bernet, C., 2000, "Usages et marges du lexique français", in *Histoire de la langue française 1945-2000*, sous la direction de Cerquiglini B., Antoine G., CNRS Editions, Paris: 173-194;
- Calvet, L.-J., 1996, *Les politiques linguistiques*, Presses Universitaires de France, "Que sais-je", Paris;
- Candel, D., 2000, "Français scientifique et technique", in *Histoire de la langue française 1945-2000*, sous la direction de Cerquiglini B., Antoine G., CNRS Editions, Paris: 339-369;
- Cerquiglini, B., 2000, "La politique linguistique", in *Histoire de la langue française 1945-2000*, sous la direction de Cerquiglini B., Antoine G., CNRS Editions, Paris: 597-606;
- Colin, J.-P., 2003, "Le lexique", in *Le Grand livre de la langue française*, sous la direction de Yaguello, M., Seuil, Paris: 391-456;
- De Mauro, T., 2000, *Dizionario italiano dell'uso*, UTET, Torino;
- Deslex, M., 1989, "Le 'fritalien' existe-t-il? Emprunts néologiques à l'italien", in *Bulletin de l'unité de Recherche Linguistique n° 4*, 5: 7-18;
- Etiemble, 1973, *Parlez-vous français?*, Gallimard, Paris;
- Gadet, F., 1999, "La langue française au XX siècle. L'émergence de l'oral", in *Nouvelle Histoire de la langue française*, sous la direction de Chaurand J., Seuil, Paris: 583-671;
- Galisson, R., 1991, *De la langue à la culture par les mots*, Clé International, Paris;
- Gardes-Tamine, J., 2002 (1990) (3 édition revue et augmentée), *La grammaire 1. Phonologie, morphologie, lexicologie*, Armand Colin, Paris;
- Grunig, B. N., 2000, "La langue de la publicité", in *Histoire de la langue française 1945-2000*, sous la direction de Cerquiglini B., Antoine G., CNRS Editions, Paris: 211-222;
- Guilbert, L., 1975, *La créativité lexicale*, Larousse, Paris;

- Guiraud, P., 1965, *Les mots étrangers*, Presses Universitaires de France, Paris;
- Hagège, C., 1985, *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*, Fayard, "Folio", Paris;
- Hausmann, F. J., 2000, "La langue de la presse", in *Histoire de la langue française 1945-2000*, sous la direction de Cerquiglini B., Antoine G., CNRS Editions, Paris: 199-210;
- Humbley, J., 2000a, "Evolution du lexique", in *Histoire de la langue française 1945-2000*, sous la direction de Cerquiglini B., Antoine G., CNRS Editions, Paris: 71-106;
- Humbley, J., 2000b, "La terminologie", in *Histoire de la langue française 1945-2000*, sous la direction de Cerquiglini B., Antoine G., CNRS Editions, Paris: 315-338;
- Humbley, J., 2002, "French", in *English in Europe*, sous la direction de Görlach M., Oxford University Press, Oxford: 109-127;
- Margarito, M., 2001, "Italianismes du français. Notes sur un parcours de recherche", in *Cahiers de lexicologie* n° 78: 117-126;
- Mitterand, H., 1992 (1963) (8^e édition revue et augmentée), *Les Mots Français*, Presses Universitaires de France, "Que sais-je", Paris;
- Otman, G., 2000, "Le vocabulaire de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication", in *Histoire de la langue française 1945-2000*, sous la direction de Cerquiglini B., Antoine G., CNRS Editions, Paris: 371-396;
- Pruvost, J., Sablayrolles, J. F., 2003, *Les Néologismes*, Presses Universitaires de France, "Que sais-je", Paris;
- Pulcini, V., 2002, "Italian", in *English in Europe*, sous la direction de Görlach M., Oxford University Press, Oxford: 151-167;
- Rey, A., 2007, "Du Premier empire au XXI siècle", in Rey, A., Duval, F., Siouffi, G., *Mille ans de langue française Histoire d'une passion*, Perrin, Paris: 961-1320;
- Rossi, M., 2002, "La langue de l'internet: le défi du français contre la globalisation des terminologies", in *Lingue e culture romanze*, sous la direction de Bidaud F., Mauro Baroni editore, Viareggio-Lucca: 161-177;
- Sini, L., 2002, "La réception des mots anglo-saxons dans les journaux français et italiens. Les formes d'hétérogénéités énonciatives", in *Lingue e culture romanze*, sous la direction de Bidaud F., Mauro Baroni editore, Viareggio-Lucca: 179-198;
- Treps, M., 2003, *Les mots voyageurs*, Seuil, Paris;

- Vittoz, M. B., 2001, “Le lexique des technologies de l’information et de la communication et son intégration en français et en italien”, in *Cahiers de lexicologie*, n° 78: 177-197;
- Walter, H., 1988, *Le Français dans tous les sens*, Robert Laffont, “Le livre de poche”, Paris;
- 1997, *L’aventure des mots français venus d’ailleurs*, Robert Laffont, “Le livre de poche”, Paris;
- 2001, *Hanni soit qui mal y pense*, Robert Laffont, “Le livre de poche”, Paris;
- 2005, “L’intégration des mots venus d’ailleurs”, in *Apprentissage des langues et systèmes d’information et de communication (ALSIC)*, vol. 8, n° 1 : 35-44. http://alsic.u-strasbg.fr/v08/walter/alsic_v08_03-rec3.htm, mis en ligne le 15-11-2005;